

Le 22 novembre 2005

Madame Carole Théberge
Ministre de la famille
425, rue Saint-Amable 4^{ième} étage
Québec
G1R 4Z1

Objet : Application du projet de loi 124

Madame,

La présente est pour vous informer de notre désaccord face à votre projet de loi 124 concernant les centres de la petite enfance.

L'application de telle loi vient mettre en péril tout le support pédagogique et la qualité de nos services offerts aux enfants et ce en éliminant le programme éducatif et en coupant nos budgets. Ne sommes-nous pas un modèle? Ne sommes-nous pas reconnu internationalement pour la qualité de nos services? En adoptant ainsi cette loi, nous disposerons de moins de budget afin de s'améliorer davantage et parfaire nos connaissances pour en faire bénéficier les enfants.

Par le fait même, en optant pour l'ouverture de 130 bureaux de coordination indépendants, les milieux familiaux se retrouvent avec moins d'aide pour la pédagogie et le soutien auquel ils sont habitué de recevoir.

De plus, vous minimisez la place des parents dans l'éducation de leurs enfants. Ils auront encore moins de place au droit de parole et aux prises de décisions concernant les milieux de garde de leurs enfants. Où est la qualité de vie familiale dans ce projet de loi?

En faisant des coupures budgétaires importantes, cela engendrera des pertes d'emploi énormes et ainsi des pertes de revenus. Dire qu'il n'y a pas si longtemps le métier d'éducatrice à la petite enfance était un métier d'avenir! Avec de tels changements, il y aura certainement des réorientations de carrière.

Ce que vous proposez est tout simplement un démantèlement inacceptable du réseau des centres de la petite enfance. La mission éducative des centres de la petite enfance est menacée. Avec ce dit projet de loi, vous voulez mieux soutenir les parents en prenant soin de leurs enfants. Et les parents eux, quand prendront-ils soin de leurs propres enfants?

Et pour ce qui est du conseil d'administration, pourquoi accueillir deux personnes issues de la communauté? Quelles sont leur implications dans les centres de la petite enfance?

En conclusion, ce projet de loi détruit un réseau de centres de la petite enfance existant depuis 1997 et dont les preuves sont faites. Cette loi atteint la qualité de nos services offerts. Avant d'approuver un tel changement, ne pourrions-nous pas apporter quelques suggestions afin d'améliorer davantage les centres de la petite enfance? Notre but premier n'est-il pas le bien-être des enfants?

Lucette Séguin, directrice

Éducatrices
Centre de la petite enfance Le temps d'un rêve
120, rue Mgr Decelles
Saint-Damase
Québec J0H